



Trésorier d'une fabrique d'église Procédure de nomination

Le décret du 13 mars 2014 n'a pas modifié la procédure de nomination des trésoriers des fabriques d'églises.

Le trésorier est le comptable de la fabrique d'église.
Il est membre du conseil, élu marguillier et élu trésorier au sein du bureau. (marguilliers)

Le trésorier démissionnaire reste trésorier tant qu'il n'est pas remplacé.

Si le trésorier est décédé ou démissionnaire comme membre du conseil, le Conseil devra élire d'abord un nouveau membre du conseil ¹.

Le Conseil devra également élire un nouveau membre du Bureau en remplacement du trésorier sortant.

Le Bureau élit ensuite un nouveau trésorier parmi ses membres. Le nouveau trésorier poursuit le mandat du trésorier qu'il remplace ².

Le nouveau trésorier ne doit plus constituer de cautionnement.

Le trésorier sortant ou sa succession (en cas de décès), soumet au conseil de fabrique un compte appelé « de cleric à maître », c'est à dire un compte arrêté à une date bien déterminée.

Ce compte de clôture de gestion s'entend sur la période à partir du dernier compte annuel arrêté jusqu'à la cessation du mandat. Le compte de cleric à maître est rédigé sur les formulaires ordinaires des comptes. L'inscription « Compte de cleric à maître » est reprise en travers de la première page.

Le conseil examine avec le bureau le compte de cleric à maître, l'approuve et donne le quitus à l'ancien trésorier³.

La Fabrique introduit auprès de la Commune pour approbation et transmission aux instances supérieures (SPW et archevêché), un dossier comprenant :

- (l'extrait des) différentes délibérations.
- le compte de cleric à maître, la déclaration du nouveau trésorier relative à la remise des documents comptables et du solde de caisse et de banque.

Le nouveau trésorier est mis en possession des titres, des documents comptables et du solde de caisse et de banque. Il signe une déclaration inspirée du modèle ci- après ⁴.

Le trésorier sortant peut rentrer en possession du cautionnement sur présentation du quitus accordé par la fabrique d'église et approuvé par les autorités de tutelle civile.

Contact S.P.W. : Madame Noëlle Lejeune : noelle.lejeune@spw.wallonie.be
081/71 56 35 du lundi au jeudi – le vendredi : 0479/76 05 36

Les modèles de délibérations et textes peuvent être fournis sous format électronique sur demande au service du temporel.

¹ Cf. annexe 1 : « Nomination d'un nouveau membre ».

² Cf. annexe 2 : « Nomination d'un nouveau membre du bureau des marguilliers ».

³ Cf. annexe 3 : « Compte de cleric à maître et quitus ».

⁴ Cf. annexe 4 : « Modèle de déclaration à fournir par un nouveau trésorier ».

ANNEXES

1. Nomination d'un nouveau membre (éventuellement)

Monsieur le Président informe le Conseil de la démission (ou du décès) de Monsieur le Trésorier XXX qui a quitté la paroisse (ou autre motif).

Le Conseil prend acte de cette déclaration.

Par suite de la démission de Monsieur XXX, le Conseil procède à la nomination d'un nouveau membre du Conseil.

Le Conseil arrête

*Vu les articles 7, 8 et 9 du décret du 30 décembre 1809 et l'article 1er de l'Arrêté Royal du 12 mars 1849;
Vu le résultat du scrutin secret auquel il a été procédé pour le remplacement du membre démissionnaire;*

que Monsieur XXX,
ayant obtenu XXX suffrages sur XXX votants,

est nommé membre du Conseil de fabrique pour achever le terme de

Monsieur XXX démissionnaire,

c.à.d. jusqu' en avril XXX

2. Nomination d'un nouveau membre du bureau des marguilliers

Le Conseil procède à l'élection d'un nouveau membre du bureau des marguilliers en remplacement de Monsieur XXX, membre démissionnaire (ou défunt.).

Le Conseil arrête

Vu les articles 15, 16 et 17 du même décret;

Vu le résultat du scrutin secret auquel il a été procédé à cette fin;

que Monsieur XXX ayant obtenu XXX suffrages sur XXX votants est nommé membre du bureau des marguilliers pour un terme de XXX

(Expédition des présentes sera adressée pour information aux autorités compétentes.)

3. Compte de clerc à maître et quitus

Le Conseil examine le compte de XXX, se clôturant par XXX euros en recettes et XXX euros en dépenses, soit un excédent de XXX euros.

Le Conseil approuve ensuite le compte de clerc à maître rendu par Monsieur XXX, en sa qualité de trésorier démissionnaire à son successeur Monsieur XXX.

Le nouveau trésorier déclare avoir reçu un double du budget de l'exercice courant, tous les certificats, livrets, registres, titres et pièces comptables appartenant à la fabrique d'église et l'excédent de XXX euros.

Le Conseil accorde ensuite le quitus définitif à l'ancien trésorier Monsieur XXX. (ou à ses héritiers).

Vu le compte de clerc à maître rendu par Monsieur ex-trésorier à Monsieur XXX, trésorier actuel;

Vu la déclaration de ce dernier portant qu'il a reçu le double du budget de l'exercice courant, tous les certificats, livrets, registres, titres et pièces comptables appartenant à la Fabrique d'église et l'excédent du compte de XXX au XXX (date)

Le conseil décide d'accorder quitus définitif à Monsieur XXX et d'autoriser de libérer le cautionnement de XXX euros inscrit sous le N° XXX.

La présente décision sera soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Pour copie conforme.

Le secrétaire

Le président

4. Modèle de déclaration à fournir par un nouveau trésorier

Le soussigné, Monsieur XXX,

nouveau trésorier de la fabrique d'église de XXX à XXX

déclare par la présente avoir reçu de son prédécesseur Monsieur XXX (ou de la part des héritiers de feu son prédécesseur Monsieur XXX)

une copie de l'inventaire des avoirs de la fabrique d'église ainsi que toutes les valeurs, titres, registres, livres, documents et objets y mentionnés et comptes bancaires s'élevant à XXX euros.

Fait à XXX le XXX 2017

Signature

La nomination ne sera effective qu'après réception de la lettre d'accord du gouverneur de la province.